



Exigences de publication en matière de Fonds Propres

(Circ.-Finma 2008/22 du 20.11.2008)

La pondération des diverses positions en vue de déterminer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit, des risques sans contreparties et des risques de marché est effectuée selon l'approche standard suisse. Pour les risques opérationnels, la Banque détermine les fonds propres nécessaires selon l'approche de l'indicateur de base.

Présentation des fonds propres pouvant être pris en compte	31.12.2011	31.12.2010
CHF 000		
Fonds propres de base bruts (tier 1)	258'600	258'600
dont intérêts minoritaires	0	0
dont instruments "novateurs"	0	0
Eléments à porter en déduction	-100'397	-100'397
Fonds propres de base pouvant être pris en compte (tier 1)	158'203	158'203
Fonds propres complémentaires et supplémentaires (tier 2)	0	0
Autres déductions	0	0
Fonds propres pouvant être pris en compte	158'203	158'203

Présentation des fonds propres requis	31.12.2011	31.12.2010
CHF 000		
Risques de crédit	66'174	61'542
dont risques de cours relatifs aux titres de participation		
dans le portefeuille de la banque	0	4
Risques non liés à des contreparties	25'265	25'568
Risques de marché	1'954	1'275
dont sur instruments de taux d'intérêts	450	26
dont sur titres de participation	0	0
dont sur devises et métaux précieux	1'075	887
dont sur matières premières	429	363
Risques opérationnels	9'709	10'550
Correctifs de valeurs et provisions générales	-181	-336
Total	102'921	98'599

Rapport entre les fonds propres pris en compte et les fonds propres requis selon le droit suisse	1.537	1.604
---	--------------	--------------